

Procès-verbal du conseil de l'UFR SVTE du mardi 5 avril 2016 à 10 heures 45

Etaient présents :

Collège A

- *Présents ou représentés :*

M. NARCE, M. BOLLACHE (présent jusqu'à 11h35), M. CHERKAOUI-MALKI, M. DECONINCK, M. DEMARQUOY (présent jusqu'à 11h35), M. FAIVRE, M. FARA, M. WIPF (procuration à M. DECONINCK)

- *Absents : Mme CHLUBA, M. GUZZO*

Collège B

- *Présents ou représentés :*

Mme ABED-VIEILLARD, M. GROSJEAN, M. ANDRÉOLETTI (procuration à M. CHERKAOUI-MALKI), M. BELLENGER (procuration à M. RIALLAND), M. LEVEQUE (procuration à M. SAUCEDE, puis présent à partir de 12h20), M. PICHON, Mme PRUDENT, M. RIALLAND, M. SAUCEDE

- *Absent : M. MOREAU*

Collège des personnels BIATSS

- *Présents ou représentés :*

M. DER (procuration à Mme GAÉTAN), Mme GAÉTAN, M. LOQUIN (procuration à Mme ABED-VIEILLARD), Mme EVROT-CARRICAN, M. ROLLIN

Collège des usagers

- *Présents ou représentés :*

Mme SUZIALUK, Mme BOUDIER, M. MEYER

- *Absents: Mme MALAURENT, Mme CARDINI, M. COLLIN, M. LEGAULT*

Collège des personnalités extérieures

- *Présents ou représentés :*

M. ALMEIDA (procuration à M. FARA), Mme PRUDON-DESGOUTTES, M. ANSEL (procuration à M. NARCE), Mme LUSTRAT (procuration à M. FAIVRE)

- *Absents : M. CENSIER, Mme FOUGERON, Mme DÉCHELOTTE*

Membres consultatifs

- *Présente :*

Mme CLERGET, responsable administrative de l'UFR ;

- absents : *M. BATT, Mme SALVADORI*

Membres invités

- *Présentes :*

Mme CHALUMEAU, secrétaire de direction de l'UFR,
Mme THOMAS, responsable de la scolarité

- excusée : *Mme CASAS*

Le quorum étant réuni, la séance peut valablement se tenir.

❖ Approbation du PV du 15 mars 2016

Le Directeur d'UFR fait lecture de deux demandes écrites présentées suite à l'envoi du projet de PV :

- 1- M. ANDRÉOLETTI souhaite que son intervention concernant le point sur le maintien d'un support de PAST dans l'UFR soit inscrite au PV, à la suite de la remarque formulée par le Directeur d'UFR page 12 : «M.ANDRÉOLETTI précise que concernant la transversalité, une partie des cours assurés par Patrick Dutartre en M2P MIB est déjà mutualisée aux autres M2P de la mention SVS et que pour la prochaine habilitation 2017-2021, il est prévu qu'une part importante des cours de connaissance de l'entreprise et de management de projet du M2P MIB passe au niveau du M1 de la mention SVS pour en faire profiter un maximum d'étudiants ».
- 2- Mme PRUDON-DESGOUTTES demande à ce que les co-accréditations avec AGROSUP soient précisées.

▪ **26 pour, 2 abstentions**

❖ Informations du directeur d'UFR

Le Directeur d'UFR précise que ce conseil d'UFR est rapproché du précédent en raison des délais restreints imposés par le cahier des charges de l'Université pour les demandes d'ATER. Il a souligné ce problème de délais imposés en conférence des directeurs de composantes.

▪ Dialogue d'Objectifs et de Moyens

Le Directeur d'UFR explique qu'une première convocation, reçue le 04/04, fixait la réunion de DOM au 04/05 ce qui représentait un délai très court compte tenu des vacances. Par ailleurs, il était indisponible à cette date.

Cette date a été reportée au 31/05/2016 ; le DOM sera donc présenté en conseil d'UFR courant mai.

▪ Campagne d'emplois

Sont susceptibles d'être vacants :

- les postes BIATSS de M. Michel Saunier(2017), de M. Alain Festeau (2017) et de Mme Monique Baudoin (2016)
- le poste d'enseignant-chercheur de M. Marc Bentejac (2017),
- le poste de PRAG d'anglais de Mme Carméla Château (2017)

M. Grosjean évoque le poste de technicien de M. Solonot qui sera vacant en septembre 2016.

Le Directeur d'UFR répond que ce poste a été évoqué lors du DOM de l'an dernier.

M. CHERKAOUI-MALKI demande pourquoi le support de PAST ne figure pas dans la campagne d'emploi.

Le Directeur d'UFR répond que ce poste doit être arbitré à l'Université, hors campagne d'emploi. Une candidature a été déposée, celle de M. Micard.

▪ Prix en enseignement 2015-2016

Le Directeur d'UFR informe le conseil que les modalités d'attribution (dossier de candidature) sont identiques à celles de l'an passé. Un message a été adressé par l'université à l'ensemble des enseignants, trois prix de 3 000€ sont prévus.

La date limite de dépôt des dossiers est le 13/05/2016 ; le jury se réunira le 20/06/2016

❖ Questions relatives aux ressources humaines

▪ Campagne de recrutement 2016 des ATER et des doctorants contractuels :

M. FAIVRE explique que la campagne de recrutement des ATER et des doctorants contractuels pour l'année 2016/2017 a fait l'objet d'un mail adressé à l'ensemble des enseignants-chercheurs afin que chaque correspondant disciplinaire puisse faire part de ses demandes.

La commission de la pédagogie de l'UFR, réunie le 04/04/2016, a examiné l'ensemble des demandes déposées et a établi un classement pour les ATER et pour les doctorants contractuels.

1 – ATER

M. FAIVRE précise que l'UFR dispose de deux supports vacants : le poste de M. Alibert, actuellement en détachement, et celui de Mme Cattin, en congé parental.

4 demandes ont été présentées. La commission de la pédagogie a décidé de classer ces demandes en 2 catégories :

- les demandes ATER hors classement (sur postes vacants)
- les demandes ATER sur support ATER

ATER sur postes vacants

SECTION	NOMBRE D'ATER DEMANDES	OBSERVATIONS
67	1	Dpt enseignement : Licence et ETEC – Laboratoire de recherche : Biogéosciences Ecologie et évolution / 12 mois à temps complet ATER sur poste de Paul ALIBERT
36	1	Dpt enseignement : ETEC - Laboratoire de recherche : Arthehis Géo- archéologie ATER sur poste de Florence CATTIN / 12 mois en temps complet

ATER sur support ATER

SECTION	NOMBRE D'ATER DEMANDES	OBSERVATIONS	CLASSEMENT CONSEIL D'UFR
67	1	Dpt enseignement : Licence et ETEC Laboratoire de recherche : Biogéosciences Ecologie et évolution / 12 mois temps complet	1
35-36	1	Dpt enseignement : Dpt Licence Laboratoire de Recherche : Biogéosciences	2

M. SAUCEDE demande si les demandes hors classement seront bien prises en compte.

M. FAIVRE répond que cela a déjà été fait dans le passé.

▪ 26 pour, 3 abstentions

2 – Doctorants contractuels

M. FAIVRE précise que 20 demandes ont été reçues. Comme pour les ATER, la commission de la pédagogie de l'UFR, réunie le 04/04/2016 a proposé un classement.

Le Directeur d'UFR rappelle que nous avons souvent moins de candidats que de besoins.

Pour éviter cela, M. CHERKAOUI-MALKI souligne l'importance d'une bonne information auprès des postulants potentiels.

Le Directeur d'UFR répond que l'information est diffusée par l'école doctorale et que les étudiants doctorants ne sont pas tous éligibles aux fonctions de doctorant contractuel. Un projet de réforme vise à donner la possibilité à tous les doctorants d'assurer des vacances, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

M. GROSJEAN et Mme ABED VIEILLARD sollicitent une modification de la hiérarchisation au niveau de la section 65 : le 1^{er} poste classé concernerait la biologie du développement et le second la microbiologie.

Mme ABED VIEILLARD justifie cette demande par le fait que l'ensemble des étudiants suit l'option biologie du développement tandis que seuls 2 groupes d'étudiants suivent l'enseignement de microbiologie. De plus, au sein de la discipline « biologie du développement », il est parfois difficile de collaborer tous ensemble. Elle évoque des problèmes avec certains collègues qui ont généré des tensions et ont provoqué le départ successif de plusieurs enseignants-chercheurs.

Le Directeur d'UFR précise que, comme les relations sont tendues entre certaines personnes, une réunion des enseignants-chercheurs de 65^{ème} et de 68^{ème} section a été envisagée.

M. RIALLAND, responsable de la L3 biologie, signale qu'il a demandé aux enseignants-chercheurs concernés de réintégrer la biologie du développement et propose un découpage des enseignements par niveau.

M. FAIVRE estime que l'on ne peut pas cloisonner complètement ; il y a un programme pédagogique, il est nécessaire que les enseignants discutent.

M. BOLLACHE rappelle que les responsables d'UE peuvent être saisis en cas de difficultés. Chacun se doit d'être professionnel et de faire abstraction des éventuelles inimitiés avec les uns ou les autres. En cas de difficulté importante, il rappelle qu'il existe des procédures de harcèlement.

M.RIALLAND souligne la difficulté à assurer des TP en commun en cas de problèmes relationnels. Il faudra peut-être envisager d'imposer les services.

M.GROSJEAN pense qu'il serait nécessaire de trouver une solution, en organisant une réunion des différents protagonistes.

M.FAIVRE répond que la discussion existe déjà mais a été freinée par le manque de disponibilité des quelques enseignants-chercheurs qui assument des responsabilités actuellement à l'UFR.

M. ROLLIN s'élève contre le fait que, selon lui, les situations particulières des personnels BIATSS et celles des enseignants sont gérées de façon différente au sein de l'UFR. Les personnels BIATSS n'ont pas le choix, doivent supporter des situations dégradées et la direction de l'UFR ne fait pas toujours preuve de la réactivité souhaitable, comme le montre l'exemple récent d'un personnel technique qui a demandé en mai 2015 un changement d'affectation, suite à des difficultés au sein de son équipe, et a attendu huit mois la prise en compte de ce problème.

Le Directeur d'UFR réagit vivement à ces propos. S'il convient que la résolution de ce problème a un peu traîné du fait des indisponibilités des uns et des autres et d'une recherche de solution avec les responsables d'équipes et de laboratoires, il insiste sur le fait que les difficultés de cette personne ont été entendues, discutées et une nouvelle affectation, qu'elle a acceptée, lui a été proposée.

Le Directeur d'UFR demande à ce que l'on en revienne aux doctorants contractuels, propose de classer le poste de biologie du développement avant celui de microbiologie et soumet la liste au vote :

1. 67
2. 67
3. 35-36
4. 35-36
5. 68
6. 64
7. 66
8. 65 – biologie du développement
9. 67
10. 67
11. 35-36
12. 35-36
13. 68
14. 64
15. 66
16. 65 - microbiologie
17. 67
18. 35-36
19. 68
- 20.64

- **24 pour, 3 abstentions**

❖ **Questions pédagogiques :**

▪ **Appel d'offres « équipements pédagogiques 2016 »**

M. FAIVRE explique que toutes les demandes reçues ont été examinées et classées par la commission de la pédagogie. En intégrant tous les projets déposés, on aboutit à un montant total de 211 000€. Le financement accordé n'est pas encore connu pour 2016. Il se situait autour de 80 à 100 000 € les années précédentes pour l'UFR. La nouvelle configuration régionale constitue une inconnue supplémentaire.

Les critères retenus pour ce classement ont été :

- Les demandes récurrentes depuis plusieurs années et non retenues
- L'examen particulier des projets pluriannuels (par exemple en optique)
- Les projets à gros montants ($\geq 10\ 000\text{€}$) pouvant être scindés de façon à les financer partiellement dans le cadre d'un étalonnement pluriannuel
- Le caractère « urgent » de la demande, en essayant à l'avenir de le faire ressortir un peu mieux.

Le classement retenu par la commission de la pédagogie est le suivant :

- 1/ Capteur sonde optique à oxygène (Licence et Savan) : 9 671 €
- 2/ Achat d'équipements EXAO (Licence et SAVAN). Le projet présenté s'élève à 57 420€, une moitié sera financée cette année, l'autre le sera l'année prochaine : 24 000 €
- 3/ Achat d'un spectrophotomètre (licence) sur les 2 demandés : 4 040 €
- 4/ Spectromètre d'absorption atomique (Licence et ETEC) : 9 672 €
- 5/ Achat d'une étuve à CO2 (SAVAN): 5 388 €
- 6/ Achat d'un imageur pour gels d'électrophorèse (SAVAN): 7 339 €
- 7/ Poursuite de l'équipement en vidéo-projection des salles d'enseignement (projet pluriannuel sur 2 ans) : 7 000 €
- 8/ Renouvellement du parc optique et des accessoires (fin du projet pluriannuel de trois ans) : 24 490 €
- 9/ Regroupement de 2 demandes (Licence et ETEC) : achat d'équipement optique léger pour le travail de terrain (écologie évolution) et achat de pièges photos : 2 600 €
- 10/ Achat d'un agitateur-incubateur, report pour un thermocycleur et d'un appareil de lyse (Licence et SAVAN) : 6 600€
- 11/ achat de matériel de piquetage de précision pour la salle de TP d'immunologie (Licence) : 6 686 €
- 12/ achat de matériel optique annexe au renouvellement du parc optique : 15 641 €
- 13/ Armoire de sécurité : 4 018 €
- 14/ Vitrine d'exposition pour mise en valeur des collections : 5 880€
- 15/ Achat d'un système de prise vidéo en labo et en salle de TP (écologie évolution) : 969 €

Les projets 14 et 15, s'ils ne sont pas retenus, pourraient faire l'objet d'une acquisition en fin d'année sur d'éventuels reliquats de crédits, en les scindant si nécessaire.

Un effet « mémoire » devra être rappelé l'année prochaine pour les appareils EXAO, un spectrophotomètre (biochimie), du matériel pour les microbiologistes et l'écologie.

Une demande de sorbonne articulée (protection des personnels) n'a pas été retenue. Ce point a été traité par le pôle patrimoine, car il ne s'agit pas d'un investissement pédagogique.

Mme ABED-VIEILLARD observe que l'effet mémoire n'est pas toujours respecté et déplore que dans certains domaines, comme la génétique, il n'y ait pas de remontées de demandes. De plus, il serait utile de faire un plan pluriannuel pour les spectromètres et colorimètres, voire d'équiper une salle dédiée.

M. FAIVRE répond que ce point a été discuté en commission ; il serait intéressant d'établir un programme prévisionnel pluriannuel de renouvellement des équipements. Pour cela, il faudrait recenser tous les équipements, cela pourrait être un des chantiers de la future commission de la pédagogie.

M. GROSJEAN s'étonne qu'il n'y ait pas plus de matériel « moderne » dans la liste, portant par exemple sur le numérique.

M. FAIVRE lui répond que ce type de demande relève plutôt de l'appel à projets « pédagogie numérique », dans le cadre d'un projet global au niveau de l'UFR.

MME ABED-VIEILLARD souhaiterait que l'appel à projets « fonctionnement pédagogique » lancé l'année précédente par l'UFR soit reconduit cette année.

Le Directeur d'UFR ne peut pas donner de réponse pour l'instant, car cela dépend d'éventuels reliquats de crédits et de la collecte de la taxe d'apprentissage 2016. L'UFR a reçu un message du SEFCA selon lequel les OPCA auraient la possibilité de reverser une partie de la taxe d'apprentissage non affectée ; il faudrait pour cela faire une demande et constituer un dossier très rapidement. Le SEFCA sera contacté pour essayer d'obtenir des informations complémentaires.

▪ **24 pour, 3 abstentions**

❖ **Questions diverses :**

▪ **Convention de donation**

Dans le cadre de la future maquette et du futur Master Sédimentologie, Paléontologie, Géochimie et Géoressources (SP2G), les enseignements de modélisation vont être développés. Pour cela la Société Schlumberger fait donation de 7 licences PETREL qui pourront être installées sur des postes en salle informatique.

M.GROSJEAN souhaite savoir si ce matériel est récent.

M.DECONINCK répond que le matériel en question coûte très cher et est utilisé par de grandes compagnies pétrolières ; c'est une opportunité extraordinaire.

▪ **Unanimité (27 pour)**

▪ **Convention avec l'ONF**

Cette convention est proposée dans le cadre du Master 2 Biologie des Organismes et des Populations. Son objet est le suivi des espèces déterminantes - suivi du blaireau et du chat sauvage dans la forêt du Val Suzon. Elle autorise la circulation sur des voies interdites aux véhicules à moteurs. Le montant de cette convention sera d'environ 2 200€, le paiement sera effectué par l'ONF. Il s'agit de permettre à un étudiant de M2 R BOP de faire son stage de recherche sur le sujet.

▪ **Unanimité (27 pour)**

▪ **Demande de banalisation de créneau horaire du 26 au 30/09/2016**

L'association des Etudiants et des Anciens Etudiants en Géologie de l'Université de Dijon sollicite la banalisation du créneau horaire 12h15/14h15 du 26/09 au 30/09/2015 pour l'organisation de la semaine des Sciences de la Terre (2^{ème} édition). Des interventions chaque jour pendant cette tranche horaire étant envisagées, ils demandent, dans la mesure du possible, d'éviter de programmer des cours sur ces horaires-là.

M. SAUCEDE demande aux élus étudiants de se rapprocher également des responsables pédagogiques pour organiser ces modalités et de ne pas se limiter au conseil d'UFR.

M. GROSJEAN s'interroge sur les problèmes de sécurité liés au public amené à occuper les locaux à l'occasion de telles manifestations, alors qu'il a pris connaissance de la fermeture envisagée du bâtiment pendant trois semaines en août pour des raisons de sécurité.

Mme CLERGET explique que, dans le cas de telles manifestations, les organisateurs remplissent une fiche de sécurité mentionnant le nombre de personnes attendues et les activités prévues, puis la direction de l'université donne son accord et prescrit d'éventuelles consignes de sécurité. Dans le cadre de Vigipirate, et de l'état d'urgence, il y a lieu de faire aussi une déclaration en préfecture si l'on accueille des personnalités ou un effectif important.

La fermeture envisagée de trois semaines en août correspond à un impératif de sécurité et tient compte de la faible fréquentation à cette période. Les personnels pourraient accéder aux locaux à l'aide d'une carte magnétique s'ils en disposent déjà, ou, à défaut, en en faisant la demande.


En réponse à une question de ME SUZIALUK, le Directeur d'UFR précise que les associations ne pourraient pas accéder au bâtiment pendant cette période.

Il soumet au vote la banalisation demandée :

- **26 pour, 1 abstention**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 25.

Le Directeur d'UFR



M. NARCE

Michel NARCE